

## Les contrats à la leçon, la suite...

Mise au jeu et avantage numérique...	2
Moins de papiers lors de nos prochaines instances	2
Renouvellement d'assurances 2017	3
Vœux pour 2017	4
Mes meilleurs vœux	5

Nous sommes interpellés par plusieurs enseignants à statut précaire par rapport au contrat à la leçon. En effet, plusieurs enseignants qui détenaient un contrat à temps partiel se sont fait ajouter un groupe (ou une portion de tâche) en début d'année. Cependant, la directive de la CSVDC prévoit que ce groupe est ajouté sous forme de contrat à la leçon plutôt que d'être ajouté au pourcentage du contrat à temps partiel.

Le SEHY a effectué des représentations auprès de la CSVDC. D'après celle-ci, l'objectif est « de s'assurer d'agir en toute équité envers tous les enseignants, réguliers et temps partiel, en conformité avec les conventions collectives. »

Un article avait paru à cet effet au mois d'octobre 2016. Cependant, après avoir effectué des vérifications et des recherches, un recadrage s'impose.

C'est un fait; notre convention collective prévoit que la CSVDC peut offrir des contrats à la leçon lorsque le pourcentage offert est inférieur au tiers de la tâche maximum, donc inférieur à 33,33 %. Le questionnaire portait surtout sur ce qui est « inclus » dans le paiement du taux à la leçon. À la lumière de nos vérifications, il semble que le paiement d'une période à la leçon inclut la planification, la préparation, l'enseignement, l'évaluation et la correction liés à cette période. Cependant, nous maintenons que notre convention collective ne prévoit pas qu'un enseignant doit faire du bénévolat. Le contrat à la leçon ne prévoit pas de journées pédagogiques ou de rencontres du personnel, par exemple. Si votre direction souhaite que vous assistiez à de telles rencontres (pour un pourcentage de tâche à la leçon), elle doit vous

convoquer et vous payer au taux de 1/1000 de votre traitement. Dans cette situation, vous devriez vous entendre, à l'avance, avec votre direction et conserver une preuve écrite de ce dont vous aurez convenu.

J'invite donc les enseignants ayant un contrat à la leçon à s'assurer d'être rémunérés, en toute équité, pour le travail qu'ils devront effectuer. Considérant que le contrat à la leçon ne prévoit pas de journées pédagogiques, il n'y a pas d'avantages pour les enseignants à être « compensés » par des libérations lors des journées pédagogiques.

N'hésitez pas à me joindre en cas de besoin; j'aurai le plaisir de vous aider.

**Sophie Veilleux,**  
représentante des  
enseignants du  
secondaire  
[sophieveilleux@sehy.qc.ca](mailto:sophieveilleux@sehy.qc.ca)



## Mise au jeu et avantage numérique...

L'analogie est l'une de mes stratégies de prédilection auprès des élèves quand je désire que demeure en eux un savoir-faire ou un savoir-être. Je me permets, chers consœurs et confrères enseignants, de vous en partager une qui m'est venue à l'esprit lors de notre dernière visite au Conseil des commissaires, le 13 décembre dernier.

Prendre publiquement la parole et révéler des informations, c'est gagner la mise au jeu et prendre possession de la rondelle. Contrôler celle-ci, le temps de quelques minutes, peut nous permettre de marquer, de prendre une option sur l'issue d'un match et éventuellement prendre un espace médiatique.

Pour pousser plus loin l'analogie, prendre possession de la rondelle en avantage numérique accentue nos chances de mettre la rondelle dans le fond du filet!

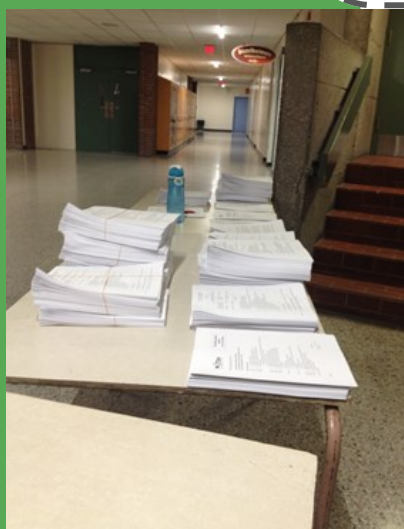
Cette joute, où certains de nos dirigeants font de l'observation systématique et camouflent, à leurs patrons-commissaires, la réalité du vestiaire, pourra prendre une autre issue. Il ne tient qu'à nous de maintenir la pression dans leur territoire, et ce, pour les prochains matchs qui se dérouleront au Centre Court. En appliquant ce plan de match, il est fort à parier que ces spectateurs assis dans la section des rouges demandent à la direction générale nouvellement nommée un suivi à la stratégie de la

politique *des mains tendues*. Je vous invite donc, pour les prochains matchs qui se dérouleront dans l'enceinte de la rue Court, à continuer à gagner les mises au jeu en prenant la parole et à augmenter notre avantage numérique, en vous présentant aux prochains matchs.

Merci de passer le mot à vos coéquipiers et coéquipières. Ceux-ci joindront alors peut-être les rangs des attaquants faisant partie du jeu de puissance de votre équipe, le SEHY.

*L'expert sur la patinoire, c'est le prof!*

**Pierre Boucher, représentant des enseignants du préscolaire-primaire**



## Moins de papiers lors de nos prochaines instances

Nous vous annonçons que, lors des prochaines rencontres des personnes déléguées et lors des prochaines assemblées générales, nous imprimerons de moins en moins de documents. Le but ultime étant d'éliminer toutes les copies en version papier.

En ce sens, nous vous invitons à utiliser les documents numériques que

nous envoyons, par courriel, aux personnes déléguées.

Nous souhaitons faire ce virage plus technologique, notamment, par souci pour l'environnement et pour diminuer nos coûts d'impression. Donc, le SEHY diminuera, lors des prochaines rencontres des personnes déléguées et lors des futures assemblées générales, le nombre de copies papier qui seront distribuées.

Toutefois, nous effectuerons ce changement de façon progressive.

Nous continuerons d'apporter un certain nombre de copies papier, mais nous réévaluerons le nombre d'impressions à effectuer selon le nombre de copies qui auront été distribuées d'une fois à l'autre.

**Martin Laboissonnière, premier vice-président**

## Renouvellement d'assurances 2017



## RÉSUMÉ DES TAUX PAR PÉRIODE DE 14 JOURS \*

GARANTIES D'ASSURANCE	TAUX AU 01/01/2016 **	TAUX DE RENOUELEMENT AU 01/01/2017 **				Variation
		Homme		Femme		
		Non fumeur	Fumeur	Non fumeuse	Fumeuse	
<b>Vie de base de l'adhérent - 1er 10 000 \$ obligatoire avec droit de retrait (selon le montant d'assurance)</b>						
i) 10 000 \$	0,47 \$			0,42 \$		-10,6%
ii) 25 000 \$	1,18 \$			1,05 \$		-10,6%
<b>Vie de base de la personne conjointe et des enfants à charge - Facultative (par famille)</b>	0,79 \$			0,70 \$		-11,4%
<b>Vie additionnelle de la personne adhérente ou de la personne conjointe (par 1 000 \$ d'assurance)</b>						
- Moins de 30 ans		0,020 \$	0,034 \$	0,008 \$	0,017 \$	
- 30 à 34 ans		0,020 \$	0,034 \$	0,008 \$	0,017 \$	
- 35 à 39 ans		0,028 \$	0,039 \$	0,013 \$	0,017 \$	
- 40 à 44 ans		0,041 \$	0,064 \$	0,017 \$	0,026 \$	
- 45 à 49 ans		0,068 \$	0,106 \$	0,026 \$	0,043 \$	0,0%
- 50 à 54 ans		0,111 \$	0,167 \$	0,064 \$	0,095 \$	
- 55 à 59 ans		0,180 \$	0,274 \$	0,095 \$	0,146 \$	
- 60 à 64 ans		0,334 \$	0,437 \$	0,146 \$	0,223 \$	
- 65 à 69 ans		0,473 \$	0,618 \$	0,206 \$	0,316 \$	
- 70 à 74 ans		0,588 \$	0,770 \$	0,267 \$	0,392 \$	
- 75 ans et plus		1,268 \$	1,659 \$	0,553 \$	0,846 \$	
<b>Salaire de longue durée - Obligatoire (en % du salaire annuel)</b>	0,824%		0,881%			6,9%
<b>Salaire de courte durée (en % du salaire annuel)</b>						
- Employés de soutien et conseillers	4,269%		4,568%			7,0%
- Membres libérés	3,442%		3,683%			7,0%
<b>Assurance maladie - Obligatoire</b>						
<b>- Maladie 1</b>						
- Individuelle	34,16 \$		35,79 \$			4,8%
- Monoparentale	49,88 \$		52,26 \$			4,8%
- Familiale	82,16 \$		86,09 \$			4,8%
<b>- Maladie 2</b>						
- Individuelle	45,70 \$		47,88 \$			4,8%
- Monoparentale	68,89 \$		72,19 \$			4,8%
- Familiale	111,75 \$		117,10 \$			4,8%
<b>- Maladie 3</b>						
- Individuelle	60,53 \$		63,42 \$			4,8%
- Monoparentale	91,04 \$		95,39 \$			4,8%
- Familiale	145,12 \$		152,06 \$			4,8%
<b>Assurance soins dentaires - Facultatif par unité syndicale</b>						
- Individuelle	17,81 \$		17,81 \$			0,0%
- Monoparentale	27,08 \$		27,08 \$			0,0%
- Familiale	44,90 \$		44,90 \$			0,0%

## EXEMPLE DES COÛTS PAR PÉRIODE DE PAIE (26)

Statut : Actif < 63 ans  
 Salaire : 70 000 \$  
 Montant d'assurance vie : 25 000 \$  
 Salaire de longue durée : Oui  
 Salaire de courte durée : Exclut  
 Assurance maladie :

PROTECTION	Maladie 1			Maladie 3		
	Régime au 01/01/2016 **	Renouvellement au 01/01/2017 **		Régime au 01/01/2016 **	Renouvellement au 01/01/2017 **	
	Coûts	Coûts	Variation	Coûts	Coûts	Variation
Individuelle	57,52 \$	60,56 \$	3,04 \$	83,89 \$	88,19 \$	4,30 \$
Monoparentale	73,24 \$	77,03 \$	3,79 \$	114,40 \$	120,16 \$	5,76 \$
Familiale	105,52 \$	110,86 \$	5,34 \$	168,48 \$	176,83 \$	8,35 \$
Exemptée	23,36 \$	24,77 \$	1,41 \$	23,36 \$	24,77 \$	1,41 \$

\* La taxe de vente provinciale (9% au Québec, 8% en Ontario) doit être ajoutée à ces primes. La prime payable par la personne adhérente correspond à la prime indiquée réduite, s'il y a lieu, de la contribution de l'employeur.

\*\* Il y a un congé de primes partiel applicable au régime d'assurance vie de l'adhérent, d'assurance vie de base de la personnes conjointe et des enfants à charge, d'assurance salaire de longue durée et au régime d'assurance maladie, et ce, pour toute l'année.

## Vœux pour 2017

Chers enseignantes et enseignants, à l'aube de l'année 2017, je souhaite vous offrir mes vœux pour la nouvelle année.

D'abord, je souhaite que l'Employeur reconnaisse davantage le travail que vous faites, au quotidien, auprès de vos élèves. Nous avons de moins en moins de reconnaissance, et il s'agit, selon mon humble avis, d'un irritant de plus dans le travail que nous effectuons.

La reconnaissance de votre direction pourrait s'exprimer, notamment, en vous supportant lors de situations difficiles que vous vivez auprès d'élèves ou auprès de certains parents. Vous souvenez-vous de la dernière fois que votre direction vous a remercié ou qu'elle vous a félicité pour le travail que vous effectuez?

De plus, la reconnaissance peut certainement se traduire, notamment, en acceptant de vous rémunérer pour le temps réellement travaillé et

lors duquel la direction vous assigne. Prenons, par exemple, tout le temps que vous *donnez*, en *heures supplémentaires-bénévolat*, lors des rencontres de plan d'intervention qui ont lieu après les heures de classe. Pourquoi devons-nous, encore en cette fin d'année 2016, nous battre pour que nous soyons payés pour des heures supplémentaires imposées? Pourquoi est-ce que cette réalité s'applique seulement aux enseignantes et aux enseignants?

La reconnaissance de l'Employeur pourrait aussi s'exprimer en permettant aux enseignantes et aux enseignants d'effectuer davantage de temps de travail de nature personnelle (TNP) lors des journées pédagogiques.

La reconnaissance de l'Employeur pourrait aussi se traduire en se comportant plus humainement envers les enseignantes et les enseignants que nous représentons. Nous ne sommes pas des robots.

Nous travaillons avec des élèves et non pas avec des machines. L'Employeur semble, de plus en plus, l'oublier...

Je profite de l'occasion pour vous féliciter pour le travail que vous faites. Votre tâche s'alourdit d'année en année, mais vous savez, encore, faire des miracles qui vous permettent de survivre dans ces conditions particulièrement difficiles. Pendant combien de temps sans, minimalement, cette reconnaissance de l'Employeur, saurez-vous continuer sans *tomber au combat*?

Je vous souhaite, personnellement, que l'année 2017 soit empreinte de santé et de bonheur auprès des personnes qui vous sont chères.

**Martin Laboissonnière,**  
premier vice-président



## Mes meilleurs vœux

Je tiens à vous offrir mes meilleurs vœux à tous. Le métier d'enseignant n'en est pas un qui est facile, mais vous savez surmonter les défis et les embûches avec brios. Le tout, en ajoutant de petites et grandes réussites.

J'espère de tout cœur que notre employeur saura détourner les yeux des colonnes de chiffres et prendre le temps d'écouter et de considérer les enseignantes et enseignants qui œuvrent quotidiennement auprès des élèves. Ces colonnes de chiffres ne sont pas devant les élèves jour après jour, les enseignants; oui. Pourquoi ne pas écouter les solutions de ceux qui connaissent le mieux les élèves : les enseignantes et les enseignants?

Nous savons tous que la solution la moins coûteuse à court terme n'est pas toujours la plus avantageuse à moyen et long terme. Je nous souhaite donc que notre employeur adopte une vision à long terme à partir de la prochaine année.

Je ne peux m'empêcher d'offrir des vœux « spéciaux » à tous les enseignants à statut précaire! Nous avons subi plusieurs « pertes » cette année. Je fais référence, notamment, à la nouvelle gestion de banque des congés non monnayables qui a été

nous souhaite donc que la CSVDC prenne conscience de l'apport des enseignantes et enseignants à statut précaire et qu'elle cesse de nous traiter comme une classe négligeable d'employés.

Chers enseignants et enseignantes, je termine en saluant votre implication et votre travail auprès des élèves. Votre dévouement permet de maintenir le bateau à flot. Espérons que notre employeur saura nous fournir un vent favorable qui nous permettra d'avancer et d'éviter les tempêtes.

Je vous souhaite à toutes et à tous, ainsi qu'à vos familles, un joyeux temps des Fêtes et une merveilleuse année 2017. Oubliez le travail et consacrez-vous aux êtres qui vous sont chers!

**Sophie Veilleux, représentante des enseignants du secondaire**



modifiée sans préavis ainsi qu'à l'ajout de tâches en contrats à la leçon plutôt qu'à temps partiel, comme cela se faisait par le passé. Sous prétexte de vouloir être équitable envers ses employés permanents et précaires, la CSVDC nous fait passer dans le tordeur de la saine gestion. Je

## Pour nous joindre

Présidence

Éric Bédard : [ericbedard@sehy.qc.ca](mailto:ericbedard@sehy.qc.ca)

Premier vice-président :

[martinlaboissonniere@sehy.qc.ca](mailto:martinlaboissonniere@sehy.qc.ca)

Représentante du secondaire :

[sophieveilleux@sehy.qc.ca](mailto:sophieveilleux@sehy.qc.ca)

Le Secrétariat : de 8 h 30 à 12 h - 13 h à 16 h 30



Téléphone: 450-375-3521

Sans frais: 1-877-293-3521

Télécopieur: 450-375-0407

Site Web du SEHY :

[www.sehy.qc.ca](http://www.sehy.qc.ca)

Courriel : [info@sehy.qc.ca](mailto:info@sehy.qc.ca)

## Dates à retenir

### Conseil fédératif :

- 8, 9 et 10 février 2017 à Granby;
- 22, 23 et 24 mars 2017 à Laval;
- 20 et 21 avril 2017 à Vaudreuil-Dorion;
- 17, 18 et 19 mai 2017 à Granby;
- 14, 15 et 16 juin 2017 à Gatineau.

Vous pouvez nous faire parvenir vos questions et vos commentaires à [info@sehy.qc.ca](mailto:info@sehy.qc.ca).



Soyez à l'affût de toutes les nouveautés sur le site du SEHY!

*Correction et mise en page par  
Marie-Ève Picard*